

Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

Comité syndical séance du 14 février 2011 - 20h30 à Lunéville

Compte rendu détaillé

Présents : Bernard MULLER, Dominique FOINANT, Michel BOQUEL, Josette RENAUX, Jean-Luc DEMANGE, Claude MARCHAL, René ACREMENT, Laurent de GOUVION SAINT CYR, Jacques LAMBLIN, Jean-Marc VILLEMIN, Vincent VAUTHIER, Claudine COLAS, Fernand PHILIPPE, François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, Michel MARCHAL, Dominique JACQUOT, Guy BIENTZ, Annie FARRUDJA, Gérard COINSMANN, Daniel BILLOTTE, Gilbert ZIEGER, Frédéric MAILLOT, Gérard VATHELET, Sophie LEHE et Claude RICHARD, représentant le conseil de développement.

Excusés : Michel DIETSCHÉ, Christian BOUCAUD (ayant donné pouvoir à Jean-Marc VILLEMIN), Thierry MERCIER, Philippe ARNOULD, Nathalie AHRACH (ayant donné pouvoir à Annie FARRUDJA), Maurice VILLAUME (représenté par Daniel BILLOTTE), Gérard THOUVENIN, Jacques PISTER (représenté par Fernand PHILIPPE)

- La séance est ouverte à 20h40
- Bernard Muller est désigné comme secrétaire de séance
- Le compte rendu du 15 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité

1. Débat d'orientations budgétaires

Jean-Marc Villemin donne lecture du document présentant les orientations budgétaires pour 2011 en rappelant que le Bureau syndical en a débattu et y a apporté des compléments.

Présentation des orientations budgétaires pour 2011 pour le DOB

1. Bilan de l'année 2010

Voir document les rapports.

2. Les chantiers pour 2011 et les orientations budgétaires

Les différents chantiers s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises en 2010.

L'avancement de certaines démarches dépendra des réponses attendues au cours de l'année 2011 de la part des partenaires financiers (cf : mise en œuvre du PER, opération collective FISAC...)

1. Développement des services à la mobilité

A. Préfiguration d'une offre de transport de proximité articulée avec les réseaux TED et TER dans l'objectif d'une expérimentation du nouveau service en janvier 2012

B. Accompagnement des autres axes du Pôle d'excellence rurale :

- Plate forme de services à la mobilité vers l'emploi
- Développement de l'intermodalité et du covoiturage

C. Programme de sensibilisation à la mobilité durable écoles et centres de loisirs

D. Suite du programme de sensibilisation tout public : informations le covoiturage, les plans de déplacements d'entreprises, l'offre de transports (« l'année de la mobilité durable »)

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
A. Offre de transport de proximité : assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aspects juridique et l'appel d'offres	5 000 €	Fonds propres Pays : 2250 € LEADER : 2750 €
C. Programme sensibilisation enfants	27 000 €	Fonds propres Pays : 5400 €

écoles et centres de loisirs pour les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012		ADEME : 9450 € Région Lorraine : 9450 € CG 54 : 2700 €
D. Organisation d'évènements et édition de supports d'information	5 000 €	Fonds propres Pays : 2250 € LEADER : 2750 €
TOTAL	37 000 €	Fonds propres Pays : 9900 € LEADER : 5500 € Cofinancements : 21 600 €

La réponse à l'appel à projets PER est attendue pour le printemps. Cependant, le projet de transport de proximité inscrit dans ce PER qui prévoit l'acquisition de minibus pourra être réalisé **même si la labellisation PER n'est pas obtenue**. En effet, les cofinancements envisagés sont sur des crédits de droit commun (FNADT volet territorial notamment).

Lors du bureau syndical il a été proposé de programmer les investissements pour l'année 2011 afin que le service de transport de proximité puisse fonctionner au début de l'année 2012.

Investissement	Dépenses	Recettes
Acquisition de 4 minibus	140 000 €	
Signalisation des stations de bus et communication	25 000 €	
TOTAL	165 000 €	Etat (FNADT) : 24 750 € LEADER : 24 750 € Région : 41 250 € CG54 : 41 250 € Fonds propres Pays : 33 000 €

2. Développement économique et soutien à l'entrepreneuriat

A. Coordination des stratégies foncières pour les activités économiques

Lors du bureau syndical il a été souligné l'importance de partager les stratégies de chaque intercommunalité du Lunévillois, de repérer les points de convergence et les intérêts communs afin de « se soutenir mutuellement » et de « parler ensemble » à l'échelle du SCOT.

- De même, ce travail à l'échelle du Pays doit prendre en compte la proposition du conseil général de définir une zone d'intérêt départemental au cours de l'année 2011 sur le territoire.

- Pour autant, il faudra être vigilant à se mobiliser tant pour les zones d'activités de grande dimension que pour les zones de proximité destinées à accueillir des PME sur l'ensemble du territoire.

B. Suivi du projet de pépinière d'entreprises porté par la CCL : ouverture du site au pôle Lavoisier

C. Etude sur la diversification des activités dans le milieu agricole en partenariat avec la chambre d'agriculture

D. Lancement de l'opération FISAC de six communautés de communes : recrutement d'un animateur de l'opération

E. Relance des travaux pour la valorisation de la filière bois et le bois-énergie

3. Lutte contre le changement climatique, biodiversité et qualité environnementale

Convention avec l'Espace info énergie (EIE) porté par l'association LER :

Le bureau syndical et la commission cadre de vie ont mis en avant des attentes quant à un renforcement de la communication sur les activités de conseil aux particuliers et au fonctionnement des permanences de l'Espace Info Energie. Une évolution du partenariat pourrait être envisagée pour renforcer le conseil aux collectivités en matière d'économies d'énergie.

Le bureau syndical a **proposé de renouveler le soutien à l'Espace Info Energie en 2011.**

	Dépenses	Recettes
Convention avec l'Espace Info Energie du Lunévillois	9000 €	Fonds propres Pays : 9000 €
TOTAL	9 000 €	Fonds propres Pays : 9000 €

4. Développement touristique

A. Elaboration d'une stratégie de promotion et de développement touristique pour le Pays avec réflexion sur des outils partagés dans le cadre de la commission (suite des travaux de 2010).

B. Réalisation d'un classeur d'informations touristiques

	Dépenses	Recettes
Classeur d'information (accueil stagiaire + publication)	5000 €	Fonds propres Pays : 2250 € LEADER : 2750 €
TOTAL	5 000 €	

5. Développement culturel

A. Partenariat avec la Méridienne Théâtre de Lunéville (voir note de présentation au point 2) :

Lors du bureau syndical les enjeux de ce partenariat ont été présentés et discutés :

- Dans le cadre du renouvellement de la convention pluripartite « pour le développement du spectacle vivant sur le Lunévillois », la Méridienne sollicite une reconnaissance en tant que « scène conventionnée » auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

- Cette reconnaissance de la DRAC et le renouvellement du soutien des partenaires Région et Conseil général vont permettre à la Méridienne de poursuivre le développement d'une offre culturelle de grande qualité sur le Lunévillois.

- La participation financière du Pays est envisagée comme un moyen d'approfondir les actions de la Méridienne sur l'ensemble du Lunévillois: avec des représentations décentralisées (au moins quatre par an), un renfort des actions de médiation vers le public jeune et la mise à disposition de ressources pour le spectacle vivant. D'autre part, même si les aides des partenaires institutionnels Etat, Région et Conseil général n'y sont pas conditionnées, cette participation marquerait la reconnaissance par le territoire Lunévillois du rayonnement de cet équipement culturel et de la volonté de participer à son développement.

- En 2011, la Ville de Lunéville envisage l'évolution du statut de la Méridienne pour qu'elle devienne une structure autonome (ex : régie autonome personnalisée ou établissement public...). A terme, la Méridienne ne sera donc plus un Théâtre municipal mais bien un établissement culturel de territoire, dans lequel la Ville de Lunéville restera majoritaire mais au sein duquel les autres institutions seront représentées.

Une majorité des membres du bureau syndical ont **proposé de valider le soutien financier du Pays à la Méridienne**

Ils ont également convenu **d'étudier la faisabilité d'un service de transport permettant l'accès aux représentations de la Méridienne**, voire d'autres événements culturels, depuis chaque communauté de communes du territoire.

Un service de ce type existe aujourd'hui sur le territoire de la CCL : « Culture bus ». Il sera mis en place ou étendu sur l'ensemble du Pays.

	Dépenses	Recettes
Partenariat avec la Méridienne	10 000 €	Fonds propres Pays : 10 000 €
TOTAL	10 000 €	10 000 €

B. Partage d'expériences, coordination des projets et réflexion sur des actions culturelles communes à plusieurs intercommunalités dans le cadre de la commission société et du comité technique culturel.

6. Insertion, emploi, solidarités

A. Partenariat avec la Mission locale du Lunévillois pour l'insertion et l'emploi des jeunes.

B. Partenariat avec le CIDFF dans le cadre d'une nouvelle convention (voir projet de convention au point 3).

La proposition de passer de 25 000 € à 23 000 € correspond au souhait d'une majorité des membres du bureau considérant qu'il faut que la structure se recentre sur son cœur de métier et évite d'augmenter le nombre de salariés en développant de nouvelles actions.

Il est précisé cependant que certains membres du bureau souhaitaient un maintien à 25 000 €.

Globalement, la qualité du travail mené par le CIDFF et l'intérêt de ses services pour le territoire ont été reconnus et **le bureau syndical a proposé de renouveler le soutien du Pays.**

	Dépenses	Recettes
A. Convention avec la Mission locale du Lunévillois	120 347 €	Fonds propres Pays : 120 347 €
B. Convention avec le CIDFF	23 000 €	Fonds propres Pays : 23 000 €
TOTAL	143 347 €	Fonds propres Pays : 143 347 €

7. Communication, mise en valeur et cohésion du territoire

A. Animation des outils existants : lettre d'information, revue de presse, site Internet, relations presse...

B. Réflexion sur l'amélioration de la communication et de la coordination des projets entre les acteurs du Pays (outil Intranet, agenda partagé, transfert d'expériences...)

C. Développement de nouveaux outils pour valoriser le territoire (ex : lettre d'information économique; promotion des évènements culturels...); en lien avec les autres chantiers.

8. Conseil de développement

Soutien au fonctionnement et à l'organisation des travaux du conseil de développement du Pays du Lunévillois.

	Dépenses	Recettes
Partenariat avec le Conseil de développement	3500 €	Fonds propres Pays : 3500 €

Résumé : prévision budget pour la réalisation des chantiers

	Dépenses	Recettes
TOTAL en fonctionnement	207 847 €	Fonds propres Pays : 177 997 € Cofinancements : 29 850 €

	Dépenses	Recettes
TOTAL en investissement	165 000 €	Fonds propres Pays : 33 000 € Cofinancements : 132 000 €

3. Les ressources humaines et les frais de fonctionnement

L'équipe salariée du Pays est composée de la manière suivante

- un directeur
- une secrétaire comptable
- une chargée de mission généraliste
- un animateur du programme LEADER
- une gestionnaire du programme LEADER à temps partiel
- une chargée de mission économie dédiée à la PFIL
- une chargée d'entretien des locaux à temps partiel

	Dépenses	Recettes
TOTAL	224 593 €	Fonds propres Pays : 43 846 € Conseil général 54 : 66 076 € Région Lorraine : 49 500 € FEADER : 29 171 € IPL : 36 000 €

Frais de fonctionnement du Pays

- loyers, abonnements
- fournitures, documentation
- indemnités, frais de déplacements...

	Dépenses	Recettes
TOTAL	91 550 €	Fonds propres Pays : 75 610 € Conseil général 54 : 6 640 € FEADER : 2300 € IPL : 7000 €

Résumé : prévision de budget fonctionnement

	Dépenses	Recettes
TOTAL 1 = ressources humaines et fonctionnement	316 143 €	Fonds propres Pays : 119 456 € Cofinancements : 196 687 €
TOTAL 2 = ressources humaines, fonctionnement et chantiers du Pays	523 990 €	Fonds propres Pays : 297 453€ Cofinancements : 226 537 €
TOTAL 3 = ressources humaines,	403 643 €	Fonds propres Pays : 177 106 €

fonctionnement et chantiers hors Mission locale		Cofinancements : 226 537 €
---	--	----------------------------

Rappel prévision d'investissement

	Dépenses	Recettes
TOTAL en investissement	165 000 €	Fonds propres Pays : 33 000 € Cofinancements : 132 000 €

4. Cotisations des intercommunalités

L'appel de cotisations 2011 est proposé comme suit :

	Cotisation par habitant	Soit pour 79 176 habitants (population DGF 2010)
Cotisation de base	1.91 €	151 226 €
Cotisation Mission locale	1.52 €	120 347 €
TOTAL	3.43 €	271 573 €

Concernant le supplément de cotisation dédiée aux « actions économiques » de 0.75 € par habitant appelé en 2010, il a été proposé en bureau syndical de le suspendre en 2011.

Le différentiel entre les dépenses envisagées pour la réalisation des chantiers (297 453 € en fonctionnement et 33 000 € en investissement) soit 330 453 € et le produit des cotisations 2011 soit 271 573 € sera imputé sur les excédents budgétaires des années antérieures.

Le bureau syndical a également convenu qu'une cotisation de ce type pourra être remise en place en fonction de l'avancement des projets. En l'occurrence, dès que la préfiguration du service de transport de proximité aura été établie avec un budget prévisionnel précis, il sera sans doute nécessaire de mettre en place une cotisation spécifique pour assurer le fonctionnement.

A titre d'information, le compte administratif 2010 (préétabli dans l'attente du compte de gestion) devrait afficher le résultat de clôture suivant :

- Section d'investissement : + 215 636 € (dont 213 000 € correspondant au fonds dédié aux quatre sites de la pépinière d'entreprise)
- Section de fonctionnement : + 177 898 €

Discussion sur les orientations budgétaires :

Concernant les services à la mobilité, Laurent Gellenoncourt estime qu'il faudrait prévoir des fonds pour la signalisation des aires de covoiturage, tel que cela avait été programmé dans le projet de PER.

Jean-Marc Villemin en prend note mais il faudra attendre la réponse du PER pour que le Pays prenne des engagements sur cet aspect. Il souligne qu'une Décision modificative au BP pourra éventuellement être prise après la réponse de la DATAR sur le PER.

Concernant le développement économique et le SCOT, Laurent de Gouvion Saint-Cyr souligne que les remarques formulées par les intercommunalités du Lunévillois en décembre dernier ont été prises en compte dans le document du scénario d'aménagement du SCOT.

Au-delà des enjeux économiques, il estime qu'il faudra également échanger entre les intercommunalités du Pays sur les questions d'habitat pour mieux exprimer nos objectifs au sein du SCOT.

Concernant l'Espace Info Energie, Michel Marchal déplore un manque de visibilité des services proposés aux habitants sur sa communauté de communes. Il est indispensable de revoir les moyens de communication.

Josette Renaux indique qu'une réunion de la commission cadre de vie a eu lieu sur ce sujet le 2 février dernier. Ce constat a été partagé et il a été demandé de renforcer les efforts en matière de communication. Cependant, cet effort doit être partagé avec le Pays et les intercommunalités qui doivent continuer à relayer l'existence de ce service auprès des habitants et des communes.

Concernant le développement culturel, Jacques Lamblin rappelle les enjeux du partenariat avec la Méridienne et souligne l'importance pour le territoire de bénéficier d'une scène conventionnée soutenue par l'ensemble des partenaires institutionnels. Il se félicite de la perspective d'extension du système culture bus à l'ensemble du Lunévillois.

Josette Renaux insiste sur l'importance d'une implication des acteurs du territoire pour rendre crédible la demande auprès des partenaires Etat, Région et Département. Elle se réjouit également du travail de la Méridienne en direction des jeunes collégiens et lycéens.

Concernant la Mission locale, Jean-Luc Demange en tant que Président de la Mission locale, propose de présenter le bilan d'activités 2010 et le prévisionnel lors d'un prochain bureau ou comité syndical.

Concernant le conseil de développement, Sophie Lehé remercie pour le soutien financier accordé par le syndicat mixte et fait état d'un projet envisagé pour les prochains mois. Le conseil de développement souhaite lancer une action de fond pour améliorer l'image du territoire, vis-à-vis de l'extérieur mais surtout vis-à-vis des habitants eux-mêmes. Convaincus que le Lunévillois regorge de richesses méconnues, de forces d'initiatives et de solidarités qui méritent d'être mises en évidence, les membres du CDPL envisagent de développer un programme de valorisation des initiatives économiques, sociales, culturelles (portes ouvertes d'entreprises, publications de témoignages, reportages radio...). Un travail de plusieurs mois qui pourrait se conclure par un événement festif et fédérateur courant 2012. Beaucoup reste encore à construire et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues dans ce projet.

En termes de communication, Jean-Marc Villemin rappelle que l'association RCM vient d'obtenir une nouvelle fréquence du CSA et l'importance pour le territoire de pouvoir bénéficier bientôt d'une radio qui couvrira l'ensemble du Lunévillois. Jacques Lamblin souligne que la ville de Lunéville mettra un local à disposition de l'association pour l'ouverture d'un nouveau studio avant la fin de l'été.

- Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
- Vu les dispositions de la loi ATR du 6 février 1992 relatives au débat d'orientations budgétaires,
Le comité syndical,
Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011 afin de préparer le budget primitif (voir en annexe le document présentant ces orientations),

2. Projet de partenariat avec la Méridienne Théâtre de Lunéville

Dans la continuité de la première convention multi-partenariale pour le développement du spectacle vivant sur le Lunévillois 2007-2010, le Pays du Lunévillois travaille sur le renouvellement du partenariat avec la Méridienne- Théâtre de Lunéville.

L'objectif est d'aboutir à une inscription de ces orientations dans la future convention multipartite avec l'Etat (direction régionale des affaires culturelles), la Région Lorraine, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, la Ville de Lunéville et le Pays du Lunévillois pour 2011-2013.

Il est important de souligner qu'avec cette nouvelle convention la Méridienne sollicite un label de « scène conventionnée » auprès de l'Etat autour de son projet artistique « Formes plurielles, écritures croisées ». Ce label marquerait la reconnaissance de l'intérêt national des missions de la Méridienne.

A travers sa charte de développement, le Pays du Lunévillois souhaite promouvoir les initiatives culturelles sur l'ensemble de son territoire, améliorer la communication et faciliter l'accès pour tous aux activités culturelles. Dans un souci de cohésion et de solidarité entre milieu urbain et milieu rural, il souhaite promouvoir la décentralisation de manifestations et la mobilité des publics.

Compte rendu détaillé du comité syndical du Pays Lunévillois séance du 14 février 2011

Cette ambition se traduit bien dans le plan d'action pour la mobilité du Pays et le programme européen LEADER, qui constituent des outils pour faciliter l'accès aux événements culturels et l'organisation d'événements culturels décentralisés.

En outre, l'un des principaux objectifs du projet de territoire est de renforcer l'attractivité du Lunévillois. Le développement d'une offre culturelle diversifiée et de qualité contribue à l'attractivité du territoire, à la création de richesses et au renforcement de la cohésion sociale.

En cohérence avec les objectifs présentés ci-dessus, le **Pays du Lunévillois reconnaît la Méridienne - Théâtre de Lunéville comme un pôle de référence pour son territoire** dans le domaine du spectacle vivant.

Le Pays souhaite que le projet culturel de la Méridienne rayonne sur l'ensemble du territoire Lunévillois et touche ainsi le plus grand nombre d'habitants, particulièrement ceux qui vivent en milieu rural.

Le Pays souhaite également que **la dynamique et les ressources existant autour de la Méridienne constituent des points d'appui pour renforcer et développer les initiatives culturelles** portées par d'autres acteurs dans le Lunévillois.

Dans le cadre de la convention multipartenariale, le Pays du Lunévillois souhaite soutenir spécifiquement trois axes d'intervention de la Méridienne :

1. Le dispositif de médiation en direction des jeunes collégiens et lycéens du territoire « l'école du spectateur »

La Méridienne poursuivra le développement des coopérations avec les établissements scolaires du second degré, particulièrement ceux qui n'ont pas encore été touchés (ex : collèges de Cirey, de Bayon, de Blâmont, de Blainville, ...).

2. La coordination et la mise en œuvre par la Méridienne d'une tournée annuelle jeune public / tout public décentralisée et partagée entre plusieurs territoires.

Les spectacles s'inscriront dans le parcours « Ecole du spectateur » et seront également ouverts aux adultes. L'objectif est d'organiser au moins quatre représentations décentralisées par an, si possible dans des lieux différents chaque année. Etant entendu que le coût de ces représentations sera pris en charge par la Méridienne.

Les propositions faites par la Méridienne devront être en cohérence avec les projets et les attentes des communes ou structures qui accueilleront les spectacles et s'appuieront sur les dynamiques locales.

3. La mise à disposition par la Méridienne de ressources pour accompagner le développement de projets liés au spectacle vivant sur l'ensemble du territoire (conseils, contacts de compagnies, documentation, propositions d'échanges avec les artistes en résidence à la Méridienne, formations...)

Cette mission « ressource » n'est pas celle d'une agence de diffusion, ni celle de support technique pour l'organisation de spectacles. La Méridienne n'a pas vocation à être prestataire de services « clé en main » pour les collectivités ou les associations culturelles. Elle sera plutôt force de proposition et facilitera les initiatives sur l'ensemble du Lunévillois en ouvrant ses ressources aux porteurs de projets.

Pour assurer cette mission, la Méridienne participera notamment aux travaux de la commission « culture et société » du Pays associant les élus des intercommunalités en charge de la culture et les membres du conseil de développement.

En contrepartie des ces trois axes d'intervention, le syndicat mixte du Pays du Lunévillois prévoit d'apporter un **soutien financier à la Méridienne de 10 000 € par an** pendant la durée de la convention.

Ce soutien financier est **envisagé à la fois comme un levier de développement et de rayonnement des activités de la Méridienne sur l'ensemble du territoire Lunévillois** et comme une **contrepartie au soutien des partenaires institutionnels (Etat, Région et Conseil général)** au projet culturel de la Méridienne et au label « scène conventionné »

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
Vu les orientations de la charte de développement du Pays, dans le cadre de la stratégie société, en matière d'accès pour tous aux activités culturelles,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Reconnaît La Méridienne-Théâtre de Lunéville comme pôle de référence sur le territoire dans le domaine du spectacle vivant.
- Soutient la contractualisation de La Méridienne-Théâtre de Lunéville avec le ministère de la culture en tant que « scène conventionnée » et les partenariats envisagés dans ce cadre avec la Région et le Conseil général.
- Souhaite favoriser le rayonnement de cet équipement culturel sur l'ensemble du Pays du Lunévillois en soutenant particulièrement trois axes :
 - le dispositif de médiation culturelle « école du spectateur » pour les collégiens et lycéens des établissements du Pays,
 - la mise en œuvre d'une tournée décentralisée annuelle avec quatre représentations décentralisées à destination du jeune public,
 - la mise à disposition de ressources pour accompagner le développement de projets liés au spectacle vivant sur l'ensemble du territoire.
- Valide le principe d'un soutien financier à hauteur de 10 000 € par an pendant trois ans soit la durée de la convention multipartite avec l'Etat, la Région, le Conseil général et la Ville de Lunéville.
- Autorise le président à négocier le contenu de cette convention multipartite en fonction des orientations de la présente délibération.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2011.

3. Projet de convention avec le CIDFF du Lunévillois

Faisant suite à la réunion de la commission société du 8 novembre 2010 et aux échanges du bureau syndical, il est proposé de renouveler la convention avec le CIDFF.

L'intérêt pour le territoire et la qualité des services rendus par le CIDFF ont été soulignés par l'ensemble des participants. Il est important de donner les moyens à la structure de pérenniser ces services en renouvelant le soutien financier du Pays.

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
Vu les orientations de la charte de développement du Pays, dans le cadre de la stratégie société, pour renforcer le lien social et le développement de services,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Reconnaît l'intérêt pour le territoire des services mis en œuvre par le CIDFF du Lunévillois en matière d'accès aux droits et d'accompagnement des victimes de violences sexistes.
- Valide le projet de convention ci-annexé prévoyant un soutien financier du Pays à l'action du CIDFF à hauteur de 23 000 € par an.
- Autorise le président à signer cette convention.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2011.

4. Demande de subvention pour l'ingénierie de Pays 2011

- Région Lorraine

Le règlement d'intervention de la Région Lorraine en soutien à l'ingénierie des Pays prévoit un soutien de 50 % aux salaires des chargés de missions et secrétaires dans la limite de 4 chargés de missions et 2 secrétaires.

Pour l'année 2011, le syndicat mixte du Pays du Lunévillois sollicite une subvention de 49500€ correspondant aux postes :

- du directeur
- de la secrétaire-comptable
- de la chargée de mission mobilité et cadre de vie

Vu le règlement d'intervention de la Région en soutien à l'ingénierie des Pays,
Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter une subvention auprès de la Région Lorraine d'un montant de 49500€ pour l'année 2011, correspondant au cofinancement de trois postes : directeur, chargée de mission mobilité et cadre de vie et secrétaire comptable.

Autorise le président à signer toute pièce relative à cette demande.

- Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Dans le cadre de la Dotation d'Appui aux Projets (DAPRO), le conseil général de Meurthe-et-Moselle apporte son soutien à l'ingénierie des Pays en prenant en charge une partie des salaires et des charges de fonctionnement tant pour l'animation du Pays que pour celle du Groupe d'Action Locale LEADER.

Vu le contrat territorialisé de développement durable signé avec le conseil général de Meurthe-et-Moselle,
Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter deux subventions auprès du conseil général de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la Dotation d'Appui aux Projets pour 2011 :

- 50 758 € pour 169 193 € de dépenses pour l'ingénierie du Pays
- 15 318.38 € pour 61 273 € de dépenses relatives à l'animation et la gestion du programme LEADER par le Groupe d'Action Locale.

- Programme européen LEADER

L'animation et la gestion du programme LEADER sont soutenues dans le cadre même du programme LEADER.

Pour l'année 2011, le syndicat mixte sollicite une subvention au titre des fonds LEADER de 31 471.17€

Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter une subvention aux fonds LEADER pour l'animation et la gestion de ce même programme par le Groupe d'Action Locale pour l'année 2011, d'un montant de 31 471.17 € pour un coût total de 61 273,50 €.

Précise qu'il sollicite un cofinancement du conseil général de Meurthe-et-Moselle s'élevant à 15 318.38 € et que le solde des dépenses de 14 246.09 € sera pris en charge par le syndicat mixte.

S'engage à prendre en charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention du conseil général.

Autorise le président à signer toute pièce relative à cette demande.

5. Programme de sensibilisation des enfants à la mobilité durable : état d'avancement

Pour rappel, le 18 octobre 2010 le comité syndical a validé les orientations et le plan de financement prévisionnel **d'un programme de sensibilisation des enfants à la mobilité durable** dont les objectifs sont :

- de permettre l'appropriation par les enfants et les jeunes des enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux liés aux déplacements ;
- de les faire réfléchir aux solutions de transport plus respectueuses de l'environnement ;
- de les aider à comprendre les besoins de déplacements et à appréhender leur territoire et leur cadre de vie.

A la suite d'un appel à participation large relayé par les deux circonscriptions de l'Inspection de l'éducation nationale (Lunéville et Blainville) et par les agents de développement dans les communautés de communes, plusieurs écoles et centres de loisirs ont manifesté leur souhait de participer à ce programme.

- écoles d'Einville maternelle et primaire (3 classes)
- école maternelle de Flin (2 classes)
- école primaire de Glonville (1 classe)
- école primaire de la serre à Baccarat (1 classe)
- école primaire Hubert Monnais de Lunéville (2 classes)
- centres de loisirs de la communauté de communes de la Vezouze
- centre de loisirs de la ville de Lunéville
- centre de loisirs de la communauté de communes des vallées du Cristal (sous réserve)

Parallèlement, suites aux contacts pris avec les acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement, un partenariat avec l'association LER a été engagé pour construire le contenu d'un cycle de séances sur les enjeux énergétiques de la mobilité.

De même, sur le versant artistique et culturel, suite à différentes rencontres, un partenariat a été engagé avec la compagnie le Bonhomme à ressort pour aborder la mobilité à travers la littérature de jeunesse et un travail sur l'imaginaire. Cette démarche est privilégiée avec les enfants de la maternelle.

Les attentes et le projet de chaque structure (classe ou centre de loisirs) ont été pris en compte dans la préparation d'un cahier des charges global dans lesquels devront s'inscrire les prestations des professionnels.

Des programmes prévisionnels d'intervention ont été établis d'ici la fin de l'année scolaire pour chaque classe. Les instances de l'éducation nationale ont été associées à leur élaboration.

Il s'agit désormais de contractualiser avec les professionnels dans les classes pour que leurs interventions s'engagent.

Sur la base du cahier des charges proposé (voir en annexe), les organismes consultés ont remis une offre d'intervention avec le devis détaillé.

Trois organismes ont remis des propositions d'intervention complémentaires (voir en annexe):

- Lorraine Energies Renouvelables, association d'éducation à l'environnement
- Le bonhomme à ressort, structure artistique portée par la SARL SCOP SMART Fr
- Deux trois Barbouille, structure artistique portée par la SARL SCOP Cap entreprendre

Vu la délibération du 18 octobre 2010 relative au programme de sensibilisation des enfants du Pays Lunévillois à la mobilité durable

Sur proposition du président et vu son rapport,

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Décide de confier à l'association Lorraine Energies Renouvelables, dans le cadre d'une convention d'éducation à l'environnement, les missions d'animation de modules de sensibilisation à l'éco-mobilité avec les enfants d'écoles et de centres de loisirs du Pays du Lunévillois. La réalisation de ces missions s'effectuera pour un montant de 7 190 € net de taxes.

- Décide de conclure avec la SARL SCOP SMART Fr un contrat de cession de spectacle pour un montant de 2815.06 € TTC, relatif aux représentations du « Livreur de rêve », spectacle joué par « Le bonhomme à ressort » dans le cadre des modules de sensibilisation à l'éco-mobilité des enfants d'écoles et de centres de loisirs du Pays du Lunévillois.

- Décide de conclure avec la SARL SCOP SMART Fr un contrat de prestation pour un montant de 2200.64 € TTC, relatif à l'animation de modules artistiques par « Le bonhomme à ressort », dans le cadre du programme de sensibilisation à l'éco-mobilité des enfants d'écoles et de centres de loisirs du Pays du Lunévillois.

- Décide de conclure avec la SARL SCOP Cap Entreprendre un contrat de prestation pour un montant de 2028.42 € TTC, relatif à l'animation de modules artistiques par « Deux, Trois Barbouilles » dans le cadre du programme de sensibilisation à l'éco-mobilité des enfants d'écoles et de centres de loisirs du Pays du Lunévillois.

- Autorise le président à signer tout document utile à cette convention, ces contrats et à la réalisation de ces interventions.